

Date d'affichage : 25/05/2023

**COMMISSION JURIDIQUE RESTREINTE
REUNION TELEPHONIQUE DU 25/05/2023**

Présents : MM C.FOURNIER, Fk PORET, D.HARY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 24/05/2023

Coupe Féminines à 11 BAY VOYAGES :

60044.1 ROQUETOIRE/ST MARTIN BOULOGNE. Forfait de Saint Martin Boulogne (mail du club). Homologué :
ROQUETOIRE 3 - MARTIN BOULOGNE 0 par forfait. Amende 23€ à Saint Martin Boulogne.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr C. Fournier

Le Secrétaire de Séance : Mr F. Poret